

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Dispositif « un petit boulot pour ton argent de poche »

Cette chartre est un engagement, de votre part mais également du Service en charge de l'opération, à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-la attentivement avant de la signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la tâche à laquelle elle est affectée ne sera pas acceptée.
- Je m'engage à participer aux actions sur la totalité des temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'action avant l'horaire prévu.
- Prévenir la maison des jeunes en cas d'absence au 02 31 25 51 64 / 06 62 13 22 50

Concernant la périodicité de l'activité

- L'action « un petit boulot pour ton argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur des demi-journées de 3 heures et 30 minutes comprenant 30 minutes de pause.

Concernant la réalisation des actions

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des actions qui me sont confiées. Selon les actions, des vêtements spécifiques pourront m'être confiés.
- De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus, les cheveux longs devront être attachés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de l'action, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les actions. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.
- Durant l'action, il est interdit de fumer en dehors des temps et du lieu de pause.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les actions

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je respecte les encadrants, les résidents des habitations auprès desquels je travaille, mais également les autres participants à l'action.
- Je prends soin du matériel confié. Si nécessaire, je le lave et le range à l'issue de l'action. Je le remets à l'encadrant à la fin de l'action.
- La consommation d'alcool et de stupéfiants sont interdites.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive de l'opération "un petit boulot pour ton argent de poche".
- Non-indemnisation de l'action pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de l'action

- Toute réalisation satisfaisante d'une action entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par demi-journée.
- J'atteste avoir pris connaissance de la présente chartre et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à OUISTREHAM RIVA-BELLA,
le/...../.....

Signature du participant,

Signature des responsables légaux,

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

La Ville de Ouistreham Riva-Bella est soucieuse de respecter le RGPD (UE) 2016/679, nous recueillons et traitons informatiquement les données pour procéder à l'inscription et au suivi de cette opération. Elles ne sont exploitées que par les services municipaux et aux tiers autorisés. Elles sont conservées 1 an puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, de suppression, d'oubli. (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO : contact-dpo@ville-ouistreham.fr ou bien adresser un mail à coordination.jeunesse1@ville-ouistreham.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL www.cnil.fr ou par voie postale